



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITÉ DES SERVICES

EXERCICE 2023

Haut Val de Sèvre

Communauté de communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20240925-DE-2024-08-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024



TABLE DES MATIÈRES

.....	0
1. Préambule	2
1.1. Secteur desservi par la régie eau potable Haut Val de Sèvre.....	3
1.2. Schéma du réseau.....	4
2. Présentation générale du service.....	6
2.1. Description.....	6
2.1.1. Nature du service assuré	6
2.1.2. Importance de la Régie	8
2.1.3. Gestion du service	8
2.2. Faits marquants de l'exercice	9
2.3. Qualité du service	13
2.3.1. Accueil de la clientèle.....	13
2.3.2. Information de la clientèle (cf. site internet).....	13
2.3.3. Règlement de distribution & avenants	13
2.4. Orientation pour l'avenir.....	13
3. Indicateurs techniques	14
3.1. Origine de l'eau	14
3.2. Prélèvement sur les ressources en eau	16
3.2.1. Eau prélevée dans les 2 ressources.....	16
3.2.2. Achat d'eau brute au SERTAD.....	16
3.2.3. Vente d'eau traitée au SERTAD – Syndicat de Gâtine & SPL Cébron.....	16
3.2.4. Achat d'eau traitée au SERTAD – Syndicat de Gâtine & SPL Cébron en 2023	17
3.3. Récapitulatif des chiffres.....	18
3.4. Qualité de l'eau	19
4. Indicateurs financiers.....	20
4.1. Tarifs.....	20
4.2. Frais d'accès au service et autres prestations.....	21
4.3. Facture type.....	21
4.4. Calcul du taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	22
4.5. Indicateurs de performance.....	23
4.6. Autres indicateurs financiers.....	24
4.6.1. Recettes de la collectivité (en €).....	24
4.6.2. Dette de la collectivité (en €)	24
4.6.3. Travaux engagés au cours de l'exercice (en €).....	24
4.6.4. Amortissements	24
5. Annexes	25
5.1. L'agence de l'eau vous informe.....	25

1. Préambule

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est destiné à l'information du public et des élus.

Il répond à l'obligation de transparence prévue par l'arrêté du 2 Décembre 2013 modifiant le décret n° 2007-675 du 2 Mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224.5 et modifiant les annexes V et VI du code général des Collectivités Territoriales.

Il précise :

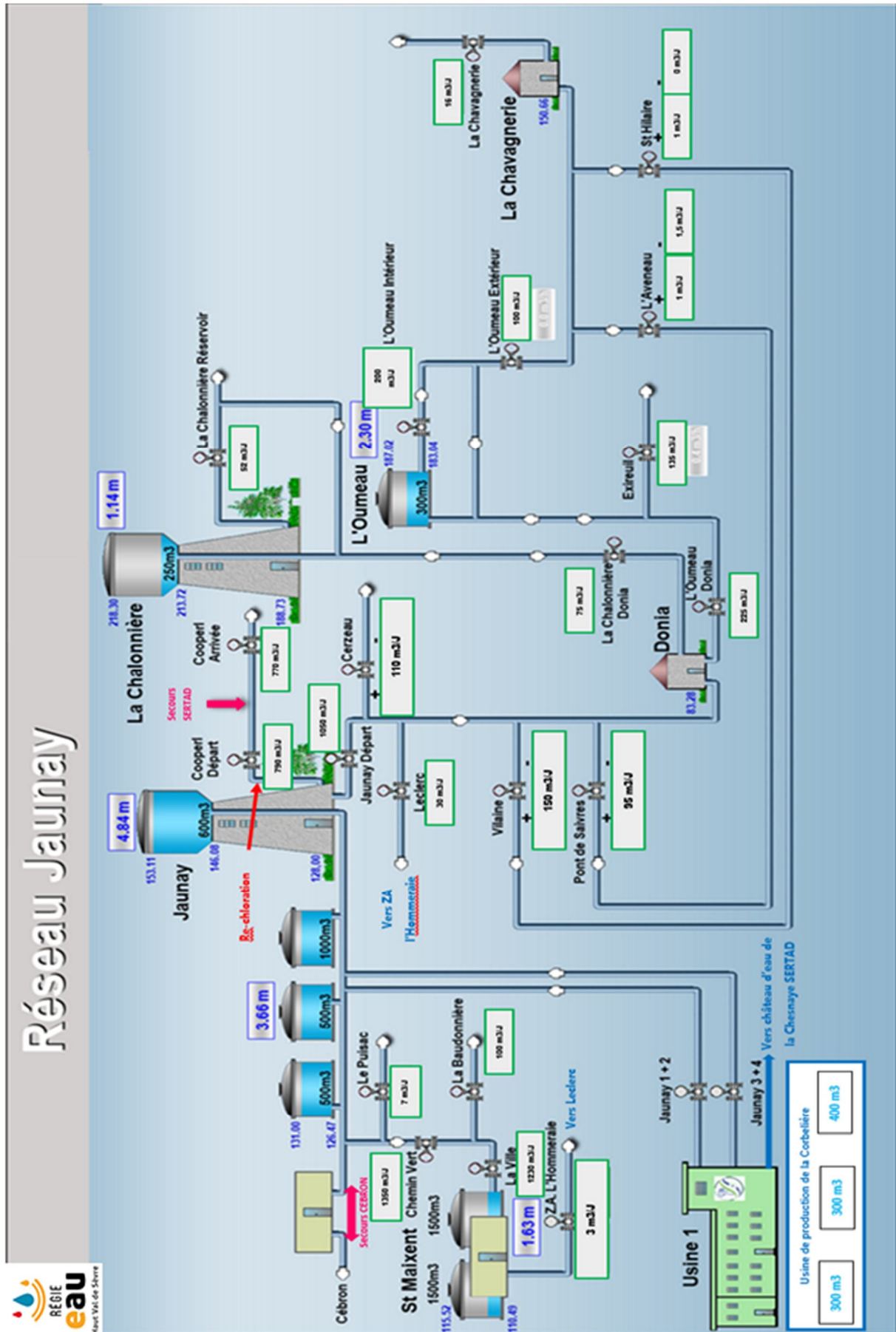
« Le décret du 2 mai fixe le contenu des rapports annuels qui doivent être présentés à l'assemblée délibérante sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Ces rapports sont notamment destinés à l'information des usagers et doivent être présentés dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. »

Par ailleurs, l'arrêté du 2 mai 2007 définit les données et les indicateurs de performance relatifs aux prix et la qualité des services aux usagers.

Régie eau potable de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

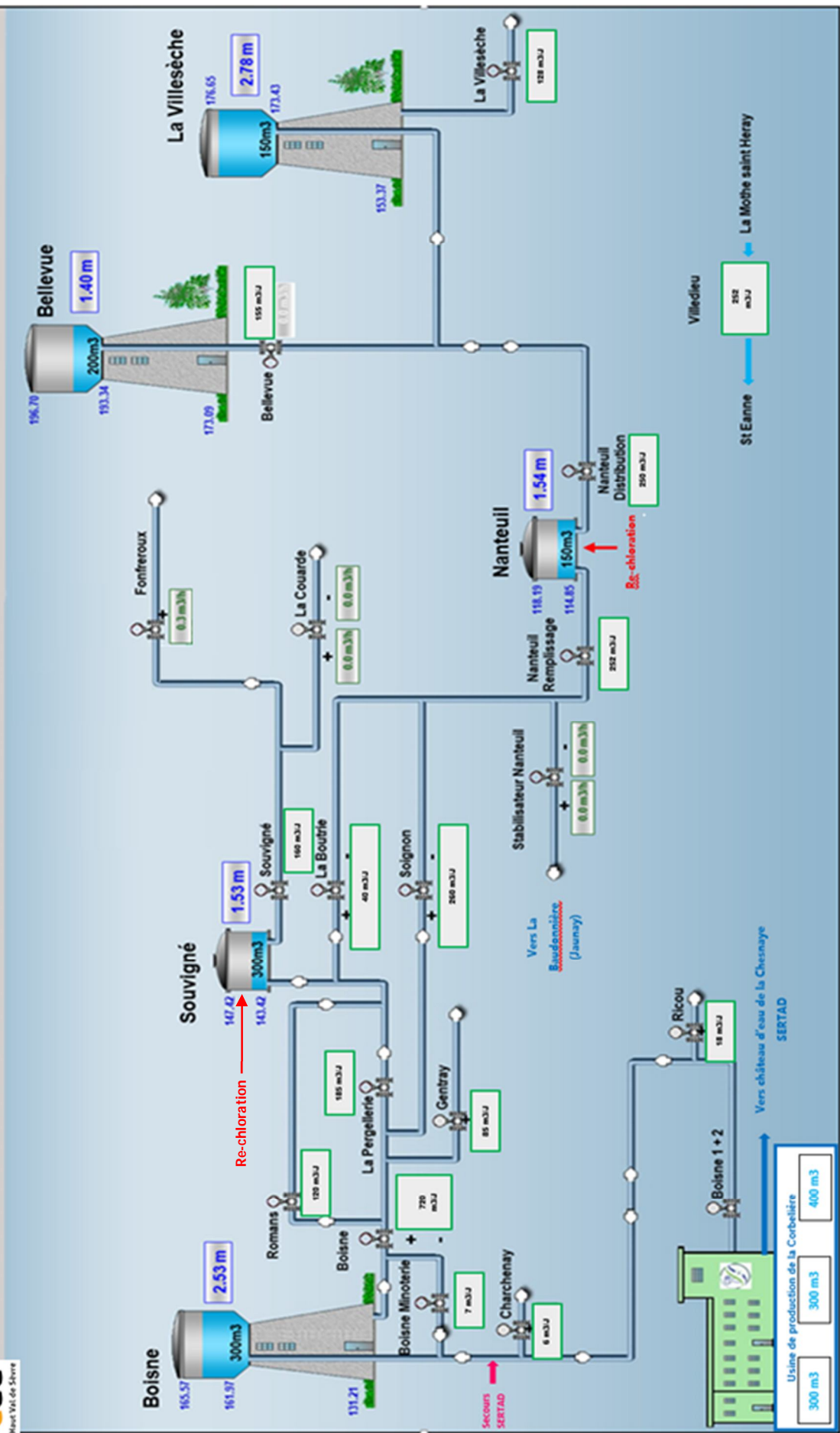


1.2. Schéma du réseau



Rapport annuel – application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Réseau Boisne



2. Présentation générale du service

2.1. Description

2.1.1. Nature du service assuré

Créé en 1951, le Syndicat, devenu la Régie Eau Potable au sein de la communauté de communes Haut Val de Sèvre au 1^{er} janvier 2020, assure la production et la distribution de l'eau potable sur une partie de la Région de SAINT-MAIXENT L'ECOLE : son réseau s'étend sur 386,58 kilomètres.

La Régie dispose de ses réseaux d'eau potable sur support numérique du SIGil (Système d'Information Géographique d'intérêt local) - (délibération du 27 Juin 2005).

- Production et vente d'eau au SERTAD
- Production et distribution de l'eau pour l'abattoir COOPERL
- Vente d'eau à la laiterie de Soignon groupe Eurial
- Production et vente d'eau au Syndicat de GATINE
- Production et vente d'eau pour les 2 interconnexions stratégiques du département : une partie de la Ville de Niort via les installations du SERTAD et la SPL des eaux du Cébron au départ des installations du site de Jaunay
- Production et distribution de l'eau sur les communes de la Régie

	2022		2023	
COMMUNES	POPULATION	NOMBRE DE CONCESSIONS	POPULATION	NOMBRE DE CONCESSIONS
STE EANNE	605	326	603	322
NANTEUIL	1 704	821	1 705	820
SOUVIGNE	873	471	859	475
ST MARTIN DE ST MAIXENT	1 083	501	1 068	503
ROMANS	560 *	237	560 *	237
EXIREUIL	1 578	725	1 567	655
SAIVRES	1 391	696	1 343	694
AUGE	890	488	881	487
AZAY LE BRULE	1 982	979	1 977	985
SAINT MAIXENT L'ECOLE	7 242	2 889	7 254	2 818
TOTAL	17 908	8 134	17 817	7 996

* Population desservie par la Régie

	2021	2022	2023
Abonnés domestiques (nbre cpts)	8 060	8 134	7 996
Linéaires de réseau hors branchement	380	379.14	386.53

Rapport annuel – application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

La relève des compteurs est faite 2 fois par an (Avril & Septembre). La facturation commence en mai et en octobre.

	2021	2022	2023
<i>Nombre d'interruptions de service non programmées (fuites)</i>	50	45	41
<i>Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité</i>	44	29	0

	2021	2022	2023
<i>Respect du délai contractuel d'ouverture de branchement des nouveaux abonnés</i>	100	100	100
<i>Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jours ouvrés)</i>	2	2	2

2.1.2. Importance de la Régie

La population desservie par la Régie compte 17 817 habitants :

- Communes Rurales : 10 563
- Ville de ST MAIXENT : 7 254

La production est assurée par l'usine de LA CORBELIERE qui traite les eaux de LA SEVRE NIORTAISE et du Barrage de LA TOUCHE POUPARD, avec une capacité de traitement de 600 à 650 m³/h en marche normale et de 700 m³/h en marche exceptionnelle.

Le SERTAD, en cas de nécessité, peut assurer un secours.

Il existe un premier stockage à l'usine de traitement (trois cuves 1 000 m³). L'eau traitée est acheminée vers six réservoirs (1 700 m³) et huit cuves (5 750 m³).

2.1.3. Gestion du service

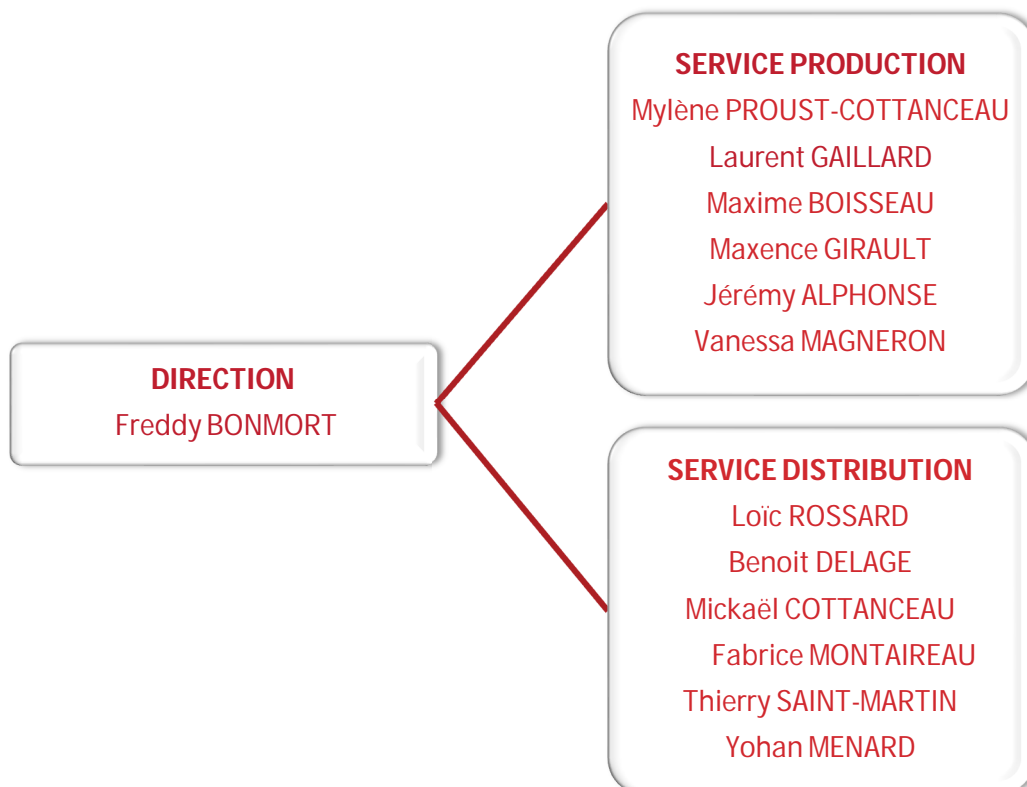
La Régie est administrée par un Conseil d'Exploitation et par le Conseil Communautaire qui a été renouvelé le 8 juillet 2020.

Le Conseil d'Exploitation est composé de 11 membres.

Le bureau est composé de 2 membres : le Président et 1 vice-Président.

L'exploitation est faite en régie directe par une équipe de 13 personnes.

La figure ci-dessous représente l'organigramme de la Régie.



2.2. Faits marquants de l'exercice

- **Reconquête de la qualité de la ressource sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont.**
 - La Régie Eau Potable exploite le captage de la Corbelière sur la commune de Sainte-Néomaye.

Cette prise d'eau superficielle dans la Sèvre Niortaise est utilisée par la Régie et le SERTAD en tant que ressource principale ou de secours pour la production d'eau potable. Le volume annuel produit à partir du captage de la Corbelière, représente 7% de la production départementale. Il est à ce titre, un captage stratégique pour l'alimentation en eau potable du sud Deux-Sèvres.

Néanmoins, une dégradation de la qualité de l'eau brute de la Sèvre Niortaise a été constatée. En effet, on observe une augmentation de la concentration en nitrates (surtout après une forte pluviométrie, qui engendre des dépassements ponctuels de la valeur limite de qualité de 50 mg/L), ainsi que des détections de molécules de produits phytosanitaires (pesticides) de plus en plus nombreuses et fréquentes.

C'est ainsi que, dans un souci de conservation durable de la Sèvre Niortaise comme ressource en eau potable, le SPAEP prend une délibération en janvier 2003, pour confier au SERTAD, service qualité eau brute, la mise en place d'un programme d'actions pertinent (programme Re-Sources) et l'écriture d'un plan de gestion, application réglementaire nécessaire pour le maintien de la prise d'eau de l'usine de La Corbelière.

Un état des lieux, suivi d'un diagnostic du bassin versant de la Sèvre Niortaise, réalisé avec l'ensemble des acteurs du territoire, a abouti à l'établissement d'un premier contrat territorial pluriannuel (2007-2011), avec un avenant pour poursuivre l'animation en 2012. Celui-ci a été signé par les deux Syndicats, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Général des Deux-Sèvres. Le but de ce contrat était de mettre en place un programme d'actions concerté et adapté à l'ensemble des acteurs du territoire, pour la reconquête de la qualité de l'eau brute de la Sèvre Niortaise. Après un bilan d'évaluation de ces 6 années d'actions, un deuxième contrat (2014-2018) a été signé le 28 mai 2014 par l'ensemble des partenaires. Ce deuxième contrat est en cours d'évaluation par un bureau d'étude afin d'en faire le bilan et de redéfinir de nouvelles actions en vue de la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont.

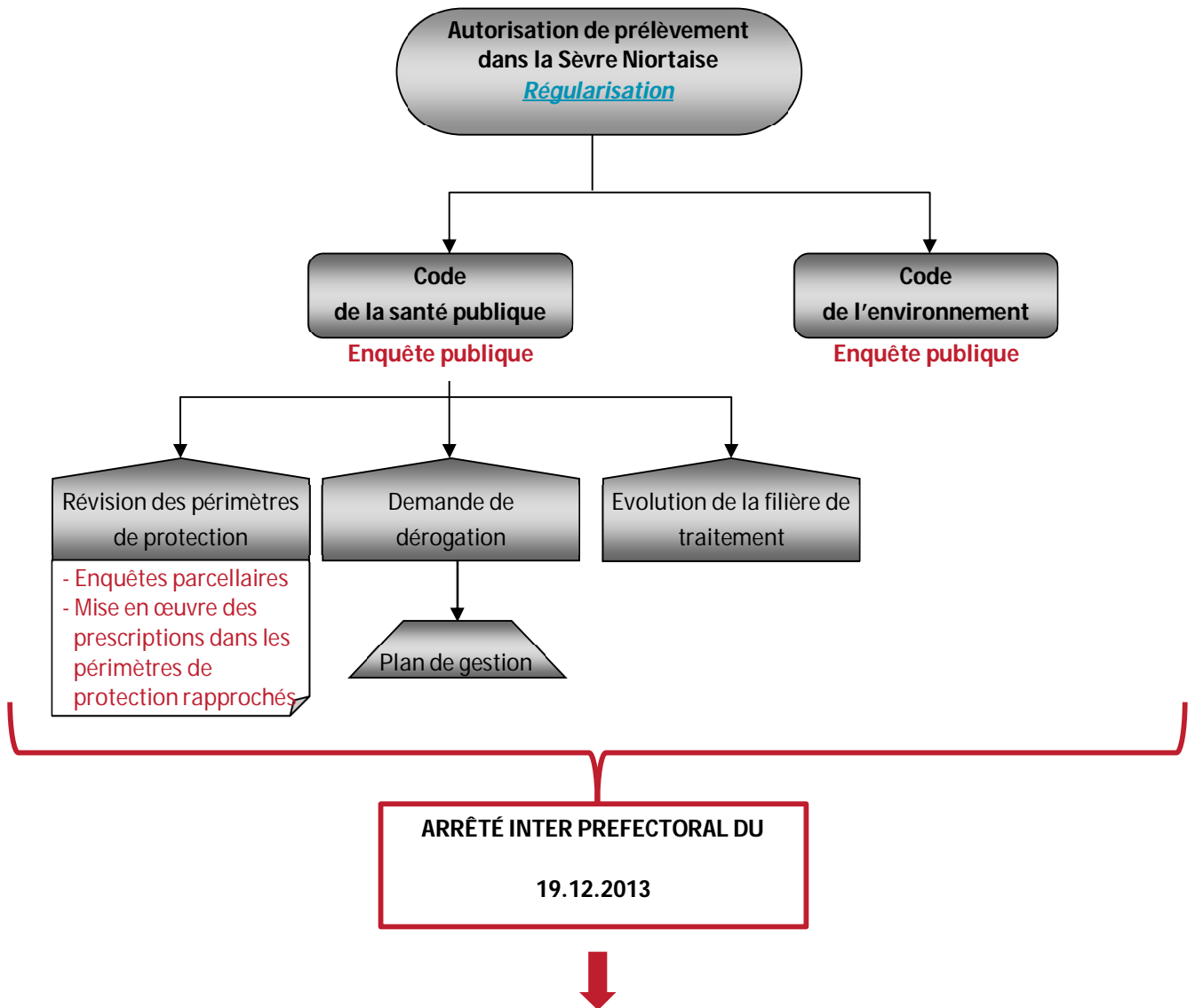
Etayé par ces conclusions, un important travail de concertation a été mené pendant toute l'année 2019. Par de multiples travaux et échanges avec les acteurs du territoire (agriculteurs, élus, O.P.A., collectivités, etc.) et avec l'accompagnement de la cellule Re-Sources et de l'A.E.L.B.. Cette année de concertation a permis d'aboutir à une stratégie territoriale partagée qui porte sur 4 points bien identifiés.

Une feuille de route et un programme d'actions sont associés à cette stratégie, l'ensemble forme le 3^{ème} contrat territorial Re-Sources 2020 – 2022, avec une stratégie à l'horizon 2025. Le territoire concerné fusionne les deux bassins versants de la Sèvre Niortaise amont et de la Touche Poupard : « le contrat territorial Re-Sources 2020 – 2022 des aires d'alimentation de captage du bassin amont de la Sèvre : Touche Poupard et Corbelière ».

Le SERTAD reste le porteur global et réalise la coordination générale.

La cérémonie officielle de signature de ce document a eu lieu le 9 octobre 2020 conjointement avec le 2 structures porteuses de contrats Re-Sources : le S.E.V.T. et la S.P.L. des Eaux de Cébron.

Schéma de la démarche administrative du SPAEP de Saint-Maixent-l'École



Mise en œuvre des prescriptions de l'arrêté Inter préfectoral depuis 2014 :

- Clôture du périmètre de protection immédiat (site de l'usine de la Corbelière)
- Mise en place d'un système de vidéosurveillance (site de l'usine de la Corbelière)
- Installation de glissières de sécurité en bordure de la Sèvre Niortaise sur 3 secteurs sensibles, où le fleuve se trouve immédiatement en contrebas d'une voie routière
- Mise en place de plusieurs analyseurs en ligne (pH, conductivité, oxygène dissous et ammonium), pour compléter notre suivi en ligne et suivre en continu ces paramètres à risque sur la Sèvre Niortaise (détection éventuelle de pollution avec renvoi d'alarme)
- Automatisation de 3 des portails de l'enceinte du site de la Corbelière afin de les laisser fermer en permanence et pouvoir contrôler les entrées des personnes extérieures à la Régie
- Mise en place d'un éclairage solaire sur le site de l'usine pour optimiser la prise de vue de nuit des caméras

- **Travaux en cours**

- Renouvellement canalisations
- Renouvellement compteurs de plus de 15 ans

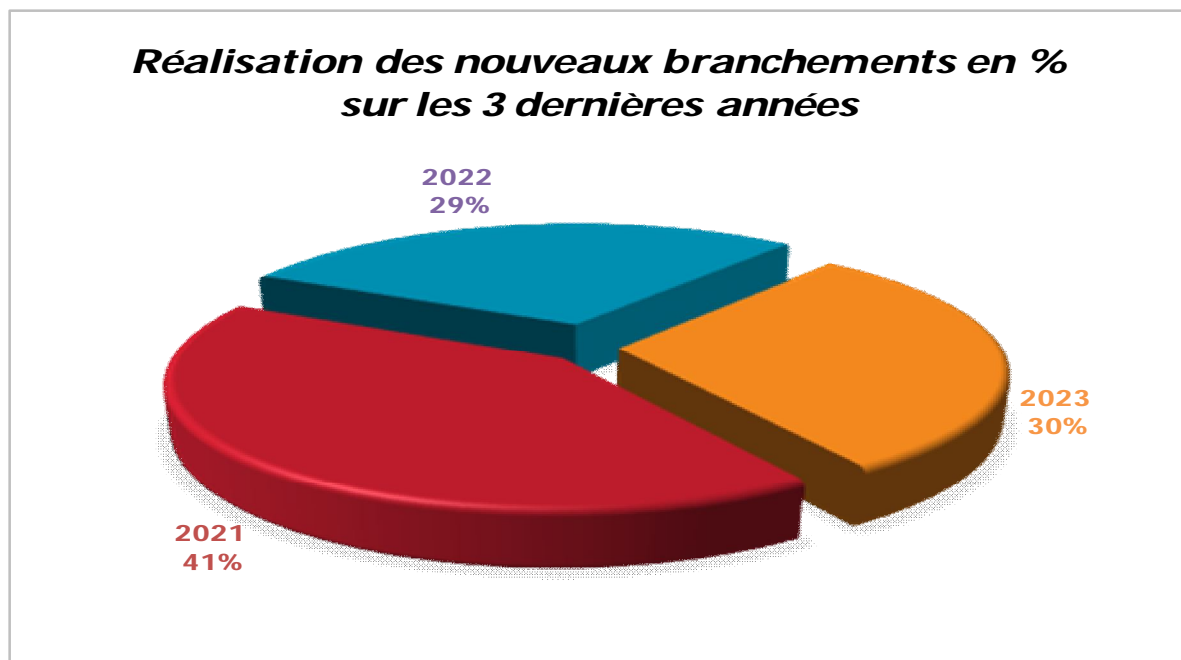
- **Renouvellement de canalisations et extensions**

COMMUNES	LIEU DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	
		EXTENSION	RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS
AZAY-LE-BRULE	-La Folie / La Cotinière -Le Clatreau		✓ (CVM) ✓
SAIVRES	-La Tine (Verrière) -Chisseré		✓ ✓ (CVM)
AUGE	-Vougné -Montbuffon -Les Méneries / La Roche Taulay		✓ (CVM) ✓ (CVM) ✓ (CVM)
EXIREUIL	-Saint-Avoid -Bois Chansons / La Boutinière		✓ (CVM) ✓ (CVM)
SANTE-EANNE	-Baptreau -Rue des Trois Ponts		✓ (CVM) ✓ (CVM)
SOUVIGNE	-Galmentier -La Croix Blanchard -Bois Pineau	✓	✓ (CVM) ✓ (CVM)

- Les Branchements

- Branchements neufs et mis en service dans les lotissements :

COMMUNES	2021	2022	2023
SAINTE-EANNE	0	2	1
NANTEUIL	2	2	1
SOUVIGNÉ	5	4	2
SAINT-MARTIN DE SAINT-MAIXENT	6	6	5
ROMANS	2	1	0
EXIREUIL	4	1	1
SAIVRES	6	6	3
AUGÉ	4	2	3
AZAY-LE-BRÔLÉ	11	6	17
SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE	21	12	11
TOTAL	61	42	44



2.3. Qualité du service

2.3.1. Accueil de la clientèle

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre au 7, Boulevard de la Trouillette à Saint-Maixent l'École :

**Du LUNDI au VENDREDI
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30**

Tél. : 05.49.26.26.88

Courriel : distribution@cc-hvs.fr

Site internet : <http://www.cc-hautvaldesevre.fr>

Un service d'astreinte est assuré par le personnel de la Régie 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pour répondre aux urgences :

Tél. 06.75.29.09.31

2.3.2. Information de la clientèle (cf. site internet)

2.3.2.1. Interruption de la distribution

Interruption de la distribution : les abonnés (ainsi que les mairies) sont prévenus par les réseaux sociaux (ou individuellement) lors de travaux programmés sur le réseau.

2.3.2.2. Conformité de l'eau

Les communes desservies par la Régie sont tenues informées des résultats d'analyses effectuées par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Ces résultats sont affichés et peuvent être consultés au Bureau de l'usine de production de La Corbellière.

2.3.3. Règlement de distribution & avenants

Ce règlement a été délibéré le 27 juin 2013 et le 30 juin 2017, un avenant est venu le compléter le 1^{er} octobre 2014.

Lors de révisions du règlement de distribution, les abonnés en sont informés par envoi postal.

2.4. Orientation pour l'avenir

- Renouvellement canalisations à risques CVM et fuyardes
- Renouvellement des compteurs de plus de 15 ans
- Etanchéité d'une cuve de Saint-Maixent et réfection de l'hydraulique
- Mise à jour des plans de réseau en classe A

Rapport annuel – application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

3. Indicateurs techniques

3.1. Origine de l'eau

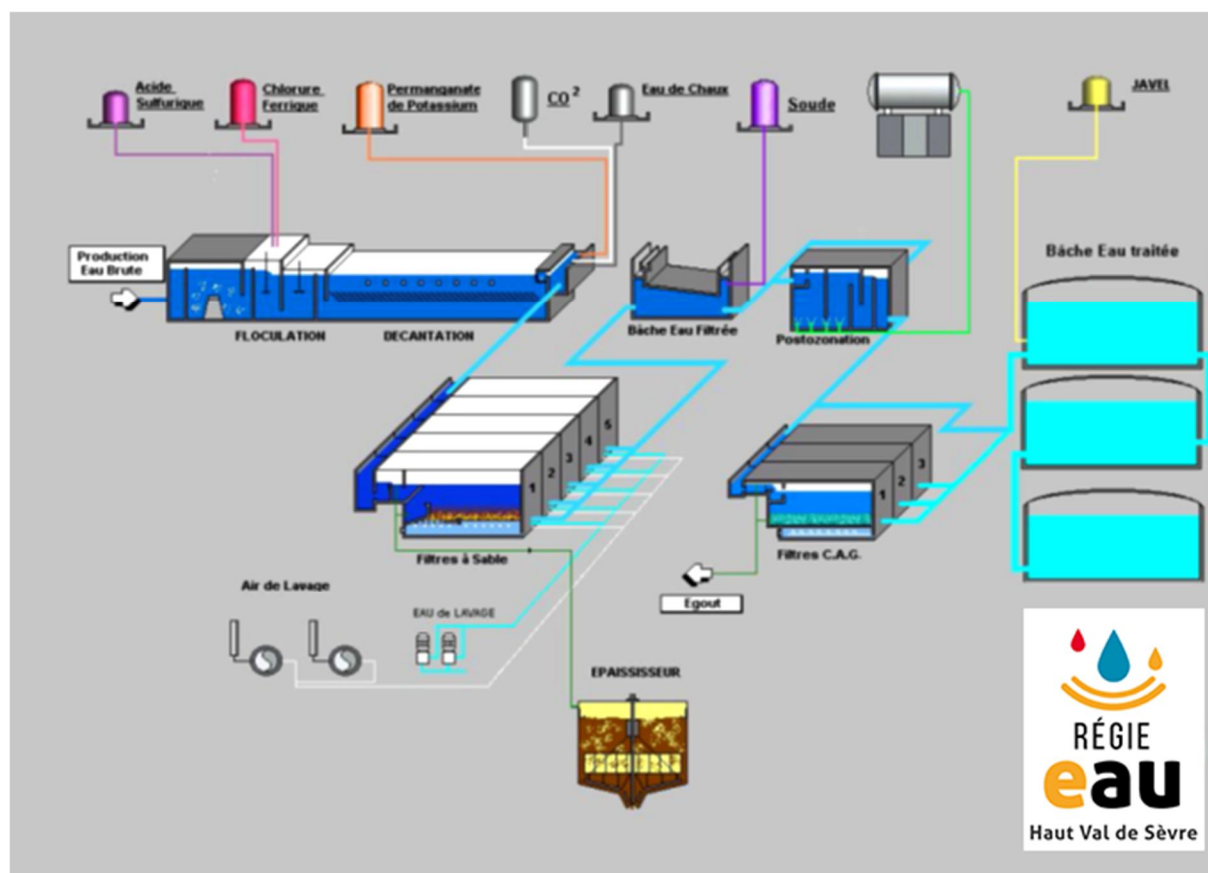
L'eau distribuée provient du traitement des eaux de la Sèvre Niortaise et (ou) du Barrage de La Touche Poupard.

Seuls, deux hameaux (La Pilière : Commune de Nanteuil et Boucheuble : Commune d'Augé) sont desservis par le Syndicat de Gâtine.

La filière de traitement, de l'amont vers l'aval, est la suivante :

1

Pompage en Sèvre par 4 pompes d'exhaure de 250 m³/h chacune



- 2** Arrivée dans une cuve de pré ozonation pour un prétraitement des bactéries et des matières organiques
- 3** Passage dans un mélangeur où sont injectés de l'acide sulfurique (ou de la soude) pour l'obtention du PH de traitement désiré et un coagulant (le chlorure ferrique)
- 4** Passage dans un flocculateur où le chlorure ferrique effectue son action de flocculant
- 5** Passage dans un décanteur où les boues flocculées se déposent au fond
- 6** Reprise des eaux décantées vers des filtres à sable
- 7** Passage sur des filtres à sable (150 m² de surface)
- 8** En sortie de filtres, envoi des eaux vers une petite cuve de stockage, avec injection de soude pour remonter le PH et remettre l'eau à l'équilibre. Cette bache est utilisée comme réserve d'eau pour le lavage des filtres
- 9** Envoi des eaux filtrées vers une tour d'ozonation
- 10** Passage sur les filtres à C.A.G. (Charbons Actifs en Grains)
- 11** Injection de javel dans une bache de contact de 400 m³ pour assurer la rémanence de la désinfection
- 12** Stockage de l'eau traitée dans deux cuves de 300 m³ et pompage vers les réservoirs de tête du Syndicat et le réservoir de La Chesnaye (SERTAD)

3.2. Prélèvement sur les ressources en eau

3.2.1. Eau prélevée dans les 2 ressources

Type de ressource et implantation	Volume prélevé en 2021 (m ³)	Volume prélevé en 2022 (m ³)	Volume prélevé en 2023 (m ³)
Eau prélevée dans la Sèvre Niortaise	2 110 055	1 974 468	1 838 492
Eau prélevée dans le Barrage	294 165	332 768	343 715
Total des prélèvements	2 404 220	2 307 236	2 182 207

3.2.2. Achat d'eau brute au SERTAD

Fournisseur	Volume acheté en 2021 (m ³)	Volume acheté en 2022 (m ³)	Volume acheté en 2023 (m ³)
SERTAD	302 032	331 805	344 158

3.2.3. Vente d'eau traitée au SERTAD – Syndicat de Gâtine & SPL Cébron

Acheteurs	Volume vendu en 2021 (m ³)	Volume vendu en 2022 (m ³)	Volume vendu en 2023 (m ³)
SERTAD réservoir de la Chesnaye	438 484	475 089	435 192
SERTAD commune Prailles-la Couarde	17 651	15 965	17 212
Syndicat de Gâtine (la Tavelière)	537	620	535
SPL du Cébron	148 412	159 806	165 836
Total d'eau traitée vendue	605 084	651 480	618 775

3.2.4. Achat d'eau traitée au SERTAD – Syndicat de Gâtine & SPL Cébron en 2023

PÉRIODE	SERTAD					SPL CEBRON	Syndicat de Gâtine		TOTAL M ³ EAU TRAITÉE
	Usine	Boisne	Cooperl	La Villedieu (Ste Eanne)	Bellevue (Ste Eanne)	Station Jaunay- Cébron	Boucheuble	La Pilière	
1 ^{er} trimestre	0	620	2 528	3 866	81	1	48	25	
2 ^e trimestre	0	304	5 892	4 771	120	0	52	19	
3 ^e trimestre	0	283	4 247	4 487	152	1	60	21	
4 ^e trimestre	306	314	2 691	3 280	244	12 471	47	23	
TOTAL	306	1521	15 358	16 404	597	12 473	207	88	46 954

3.3. Récapitulatif des chiffres

Dès lors que le taux de nitrates dans la Sèvre Niortaise est supérieur à 40 mg/l, un mélange Sèvre Niortaise - Barrage de la Touche Poupard est réalisé par tranches de 25%.

	2021	2022	2023
	(du 1er janv. au 31 déc. 2021)	(du 1er janv. au 31 déc. 2022)	(du 1er janv. au 31 déc. 2023)
M3 DISTRIBUES	2 113 387	2 073 672	1 984 541
. Départ Usine	2 077 043	2 006 283	1 937 587
- Jaunay	1 344 505	1 244 678	1 238 347
- Boisne	294 054	286 516	264 048
- SERTAD *	438 484	475 089	435 192
. Achat SERTAD + Synd. Gâtine + SPL	36 344	67 389	46 954
. Achat SERTAD pour EURIAL **	165 022	179 934	171 936
M3 VENDUS	1 851 365	1 941 191	1 878 794
. SERTAD (réservoir La Chesnaye) *	438 484	475 089	435 192
. SERTAD (Prailles - La Couarde)	17 651	15 965	17 212
. SMEG (La Tavelière)	537	620	535
. SPL DU CEBRON	148 412	159 806	165 836
. COOPERL	259 202	271 699	262 180
. ST-MAIXENT	391 952	391 295	404 309
. Communes Rurales	595 127	626 717	593 530
. EURIAL **	165 022	179 934	171 936
EAU DE SERVICE	6 930	9 407	244
PERTES	273 280	139 659	123 250
RENDEMENT RESEAU (Cnes Rurales + Ville + Cooperl)	87,93%	94,06%	94,68%

* La canalisation appartient au SERTAD et le compteur est au pied des pompes dans l'usine de la Corbellière.

** EURIAL est alimenté par le SERTAD mais se trouve sur le territoire de la Régie. C'est pourquoi, la Régie facture l'eau, mais n'est pas responsable, en cas de fuite sur la canalisation.

Calcul du rendement : $435192 + 17212 + 535 + 165836 + 262180 + 404309 + 593530 + 244 = 1879038$

$1238347 + 264048 + 435192 + 46954 = 1984541$

$1879038 : 1984541 \times 100 = 94,68 \%$

Les pertes sont ainsi réparties :

- Volume de services
- Calcul des pertes : (Jaunay + Boisne + Achat SERTAD/Syndicat Gâtine/SPL du Cébron) – vente SPL du Cébron – COOPERL – ST MAIXENT – communes rurales – volume de service
- Fuites (sur réseau ou chez les abonnés)

3.4. Qualité de l'eau

L'eau consommée doit être "propre à la consommation" (Code de la Santé Publique – Article L19)

Pour répondre à cette demande, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- La qualité organoleptique
- La qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux
- Des substances indésirables
- Des substances toxiques
- Des pesticides et produits apparentés
- La qualité microbiologique

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret n° 2003-461 du 21.05.2003.

La surveillance sanitaire réglementaire de l'eau brute et de l'eau traitée de la Régie est gérée par l'Agence Régionale de Santé des Deux-Sèvres et des prélèvements sont faits par le laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique (LASAT) de La Rochelle.

De plus, quotidiennement, un suivi de la qualité de l'eau est effectué par nos services sur l'ensemble de la filière de potabilisation, depuis le captage jusqu'au refoulement.

Des analyses bactériologiques et des contrôles du taux de chlore sont également effectués, par nos services, mensuellement ou trimestriellement sur les châteaux d'eau et réservoirs de stockage, dans les établissements sensibles (établissements scolaires, hôpital, EHPAD, camping, RAQPA, IME) et des bouts de réseau considérés comme les plus à risques.

Ces analyses ont été renforcées en 2013, à la suite de l'arrêté préfectoral relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, sorti le 19 décembre 2012.

De plus, en 2006, l'autocontrôle effectué à l'usine des eaux de La Corbellière a été complété par une recherche de pesticides sur l'eau brute et l'eau traitée, et en 2007 par l'indice hydrocarbures, les sous-produits de dégradation du chlore et les Composés Organohalogénés Volatile (COV).

Puis en 2011 et 2013, de nouvelles recherches ont été mises en place, telles que :

- ✓ Hydrocarbures polycycliques aromatiques sur l'eau brute
- ✓ Bromates sur l'eau ozonée, traitée et rechlorée sur le réseau
- ✓ Chlorites et chlorates sur les mêmes eaux que pour la recherche des bromates (sauf eau ozonée).
- ✓ Algues et parasites (Cryptosporidium + Kystes de Giardia) sur l'eau brute et l'eau traitée.

Un contrôle de rejet de l'usine est fait 1 fois par an selon l'arrêté du 09 Août 2006 ; une fois par an une analyse de la boue produite par la chaîne de traitement de l'usine de La Corbellière est effectuée selon l'arrêté du 08 Janvier 1998.

En 2018, les agents du SPAEP ont poursuivi l'application de l'arrêté préfectoral « SESANE ».

En 2018, une partie de ces diverses analyses a été sous-traitée au laboratoire LASAT de la Rochelle.

A partir de juin 2018, des prélèvements ont été faits sur les conduites en PVC posées avant 1980, afin de détecter l'éventuelle présence de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) sur des points identifiés à risque lors de l'étude patrimoniale réalisée en 2017 par Artélia. Des purges ont été mises en œuvre lors de la présence de ce composé dans l'eau et les conduites sont progressivement changées.

Rapport annuel – application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

- **Sont joints en annexe**

- La fiche d'information de l'agence de l'eau Loire Bretagne
- Planning et liste des paramètres analysés par Qualyse

4. Indicateurs financiers

4.1. Tarifs

La tarification et ses modalités en vigueur sur la Régie sont conformes à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 Décembre 2006. Elle comporte un abonnement/compteur et une part variable, fonction de la quantité d'eau réellement consommée (Tarifs 2023 - délibération du 14 décembre 2022).

NATURE	TARIF 2022	TARIF 2023	TARIF 2024	DESTINATAIRES
Abonnés Communes Rurales & Ville de Saint Maixent l'Ecole				
- Abonnement par compteur				
- Ø 15 & 20	56.00 € HT	62.00 € HT	65.00 € HT	} Part Régie
- Ø 25 & 32	93.00 € HT	102.00 € HT	107.00 € HT	
- Ø 40	147.00 € HT	162.00 € HT	170.00 € HT	
- Ø 50	247.00 € HT	272.00 € HT	286.00 € HT	
- Ø 65	341.00 € HT	375.00 € HT	394.00 € HT	
- Ø 80	476.00 € HT	524.00 € HT	550.00 € HT	
- Ø 100	616.00 € HT	678.00 € HT	712.00 € HT	
- m ³	1.62 € HT	1.78 € HT	1.87 € HT	
Taxes et redevances pour les organismes publics				
- Redevance pollution (en € HT/m ³)	0.30	0.30	0.30	} Agence de l'Eau LOIRE- BRETAGNE (Cf. note d'information annexe)
- TVA	5.50 %	5.50 %	5.50 %	

4.2. Frais d'accès au service et autres prestations

Délibération du 14 décembre 2022 fixant les tarifs des « Travaux en Régie 2023 ».

Intitulé du tarif	2022	2023	Variation % 2022-2023	2024	Variation % 2023-2024
Frais d'ouverture	43.16 € HT	45.00 € HT	4.3	47.25 € HT	5
Coût du branchement (forfait Ø 15)	1 487.20 € HT	1 710.28 € HT	15	1 795.79 € HT	5

4.3. Facture type

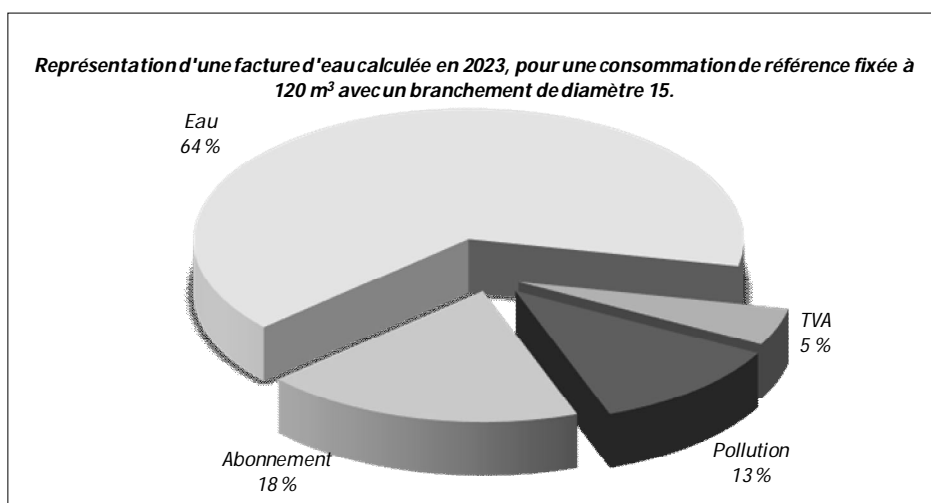
La facture ci-après représente la facture d'eau, établie sur la base des tarifs 2023, d'un client ayant consommé 120 m³ :

	M ³	P.U. 2023 en euros	Montant 2022 en euros	Montant 2023 en euros	Evolution 2022/2023	P.U. 2024 en euros	Prix 2024 en euros
- Abonnement			56,00	62,00			65,00
- Consommation eau	120	1,78	194,40	213,60		1,87	224,40
- TOTAL H.T			250,40	275,60			289,40
- TVA 5,50%			13,77	15,16			15,92
- TOTAL T.T.C.			264,17	290,76	10,06%		305,32
Total auquel s'ajoute la pollution pour : (0,30 + T.V.A.)	120	0,3165	37,98	37,98		0,3165	37,98
Montant total TTC pour 120 m³	120		302,15	328,74			343,30

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ en 2022 : 2,52 €/m³

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ en 2023 : 2,74 €/m³

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ en 2024 : 2,86 €/m³



4.4. Calcul du taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

	2021	2022	2023
<i>Montant restant impayés au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022</i>	81 549.63 €	91 744.18 €	83 396.03 €
<i>Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2022, au 31/12/2023</i>	2 876 007.31 €	3 099 038 €	2799412.37
<i>Taux d'impayés sur les factures d'eau</i>	2.84	2.96	2.98

4.5. Indicateurs de performance

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %										
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %										
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.	120										
PARTIE A : PLAN DE RESEAU											
10	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs de mesures										
5	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitation et renouvellement de réseaux										
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX											
15	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques										
/	Pourcentage du linéaire de réseau pur lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres										
/	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux										
15	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose										
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX											
10	Localisation des ouvrages annexes et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux										
10	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution										
10	Localisation des branchements sur le plan des réseaux										
10	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur										
10	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées										
10	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau										
10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations										
5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux										
Rendement du réseau de distribution $(\text{volume consommé autorisé} + \text{volume vendu en gros}) / (\text{volume produit} + \text{volume acheté en gros}) \times 100$	94.68 %										
Indice linéaire des volumes non comptés $(\text{volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé}) / \text{longueur du réseau de desserte} / 366$	0.7 m3/km/j										
Indice linéaire de pertes en réseau $(\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / \text{longueur du réseau de desserte} / 366$	0.7 m3/km/j										
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable Les renouvellements de réseau ont atteint ces 5 dernières années (en km) :	1.12 %										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5.19</td> <td>1.88</td> <td>0.253</td> <td>5.2</td> <td>9.12</td> </tr> </tbody> </table>		2019	2020	2021	2022	2023	5.19	1.88	0.253	5.2	9.12
2019	2020	2021	2022	2023							
5.19	1.88	0.253	5.2	9.12							
(longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (longueur du réseau de desserte au 31/12/N) x 100											
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau 80 % - Arrêté inter préfectoral du 19.12.2013	80 %										
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (montants en euros des abandons de créances + montants en euros des versements à un fonds de solidarité) / volume facturé	0.0062 €/m3										

4.6. Autres indicateurs financiers

4.6.1. Recettes de la collectivité (en €)

	2022	2023	Variation
Recette de vente d'eau			
• Recettes vente d'eau aux usagers	1 624 869	1 728 991	
• Abonnements	543 403	558 308	
• Recette de vente d'eau en gros	769 205	814 463	
Total recettes de vente d'eau	2 937 477	3 101 762	+ 5.59 %
Autres recettes			
• Recettes liées aux travaux	80 903	86 256	+ 6.62 %
• Autres recettes (essai P.I., loyer, remboursement sur rémunération)	11 633	12 081	+ 3.85 %
Total des recettes	3 030 013	3 200 099	+ 5.61 %

4.6.2. Dette de la collectivité (en €)

L'état de la dette au 31 décembre de l'année en cours fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	1 349 644	1 273 512
Epargne brute annuelle	673 245	544 783
Durée d'extinction de la dette (années)	2	2.3
Remboursement au cours de l'exercice	108 320	94 553
Dont en intérêts	19 992	18 421
Dont en capital	88 328	76 131

4.6.3. Travaux engagés au cours de l'exercice (en €)

	2022	2023
Montants des travaux engagés	851 028	484 279
Montants des subventions <u>pour des travaux</u>	240 000	580 911

4.6.4. Amortissements

	2022	2023
Montants de la dotation aux amortissements	591 140	531 631

5. Annexes

5.1. L'agence de l'eau vous informe

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

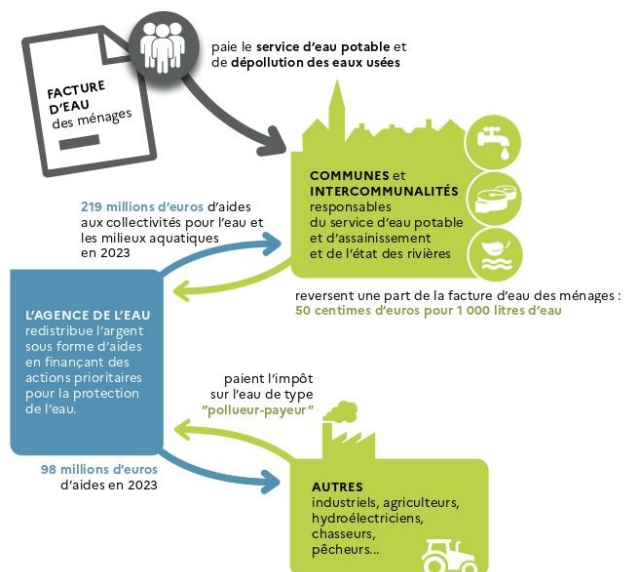
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de **4,66 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2022).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

Édition mars 2024

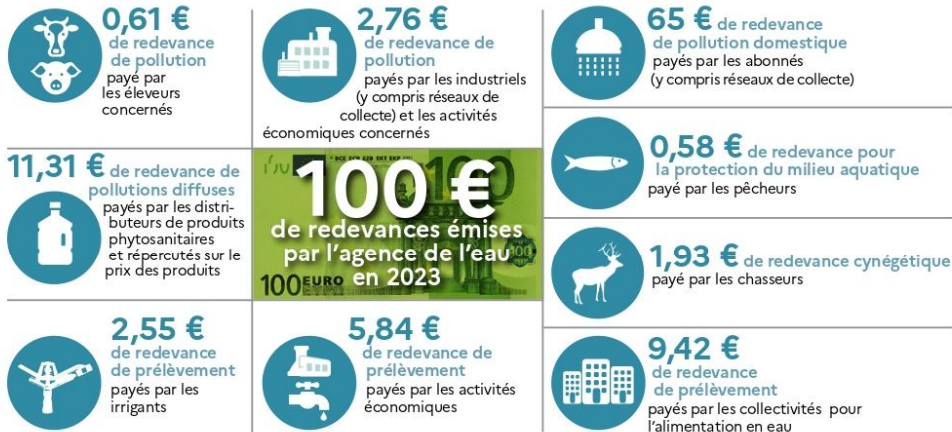
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



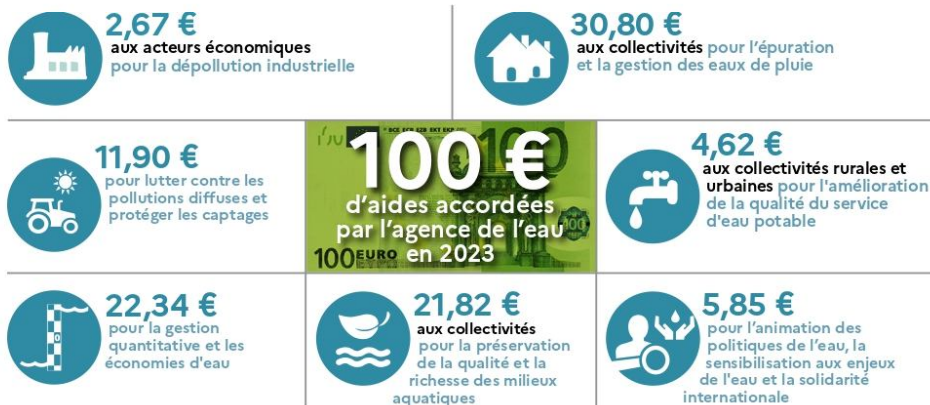
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

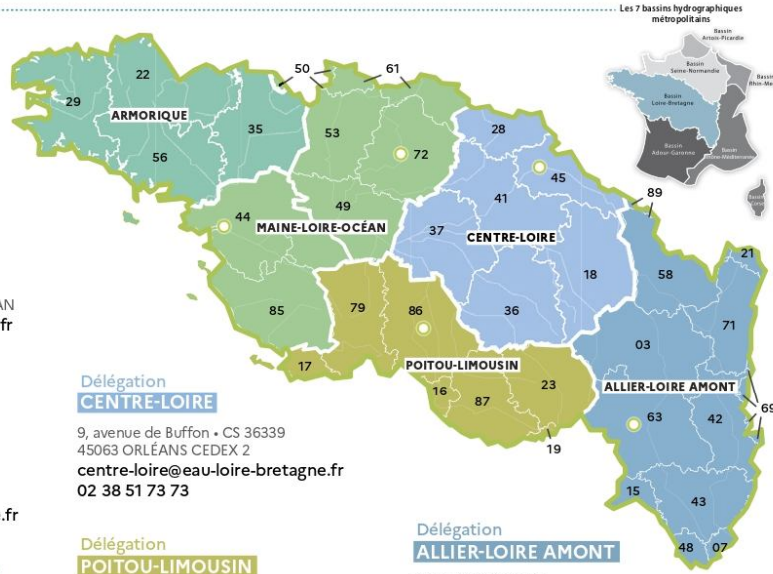
Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (dép. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18



Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

Planning et liste des paramètres analysés par Qualyse

- Pesticides :

Familles	Substances	déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	
		1 PRLVMT / MOIS SUR EAU BRUTE ET EAU TRAITEE			1 PRLVMT tous les 15 jours EB et ET	1 PRELEVEMENT PAR SEMAINE Eau brute + Eau traitée				IDEM déc. - janv. - fév.		1 PRLVMT TOUS LES 15 jours SUR EAU BRUTE ET EAU TRAITEE		
PESTICIDES	Pesticides divers	Glyphosate	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		AMPA	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Bentazone				X	X	X	X	X	X			
	Métabolites des Triazines	Déséthylatrazine	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		2-hydroxyatrazine	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Triazines	Atrazine	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Terbutylazine	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Urées Substituées	Diuron	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Chlortoluron	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Amides, Acétamides	Alachlore	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Métolachlore	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Métazachlore	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Diméthénamide	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Carbamates	Carbofuran	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Divers	Nicosulfuron	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Boscalide	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Métaldéhyde	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Prochloraze	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	métabolites d'amides et pesticides	Métolachlore (+ S- métolachlore) ESA	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
		Métazachlore ESA	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Métolachlore (+ S- métolachlore) OXA		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Métazachlore OXA		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

- Hydrocarbures sur l'eau brute de la Sèvre Niortaise

		eau brute
Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques	Benzo(a)pyrène	X
	Benzo(b)fluoranthène	X
	Benzo(g,h,i)pérylène	X
	Benzo(k)fluoranthène	X
	Indéno(1,2,3-cd)pyrène	X
Indice hydrocarbure		X

1 fois par mois

- Sous-produits de désinfection

	Familles	Substances	eau traitée	eau ozonée	eau château d'eau de Jaunay pour COOPERL	eau réservoir de Nanteuil
THM et Haloformes	Sous-produits de désinfection	Bromates	X	X	X	X
		Chlorites	X		X	X
		Chlorates	X		X	X
		Chloroforme	X		X	X
		Bromoforme	X		X	X
		Dichloromonobromométhane	X		X	X
	Composés Organohalogénés Volatiles	1,1,1-trichloréthane	X		X	X
		Tétrachlorure de carbone	X		X	X
		Tétrachloroéthylène	X		X	X
		Trichloroéthylène	X		X	X

1 fois par mois

- Algues et parasites

	eau brute	eau traitée
Algues	1/mois de juillet à octobre	1/mois de juillet à octobre + mesure des toxines(qd conc. Algale sup. ou = à 100 000 cellules/mL)
Cryptosporidium et Giardia	1 x tous les 2 mois soit 6/an	1 x tous les 2 mois soit 6/an

mai, juillet, septembre, novembre, janvier, mars ...

- Rejets

Paramètres	Rejet de lavage de filtres à sable	Rejet de lavage de filtres à CAG	Rejet surverse eaux claires du silo épaisseur à boue
MES	x	x	x
DBO5	x	x	x
DCO	x	x	x
Azote total	x	x	x
Phosphore total	x	x	x
Composés organohalogénés absorbables sur charbon actif (AOX)	x	x	x
Métaux et métalloïdes (METOX)	x	x	x
Hydrocarbures	x	x	x
Matières inhibitrices	x	x	x
FRÉQUENCE D'ANALYSE	1 FOIS / AN	1 FOIS / AN	1 FOIS / AN

- Boue issue de la filière de traitement

Prestations	QTE/an
Matières sèches (MS)	1
PCB (7 congénères)	1
HPA (6 substances)	1
Cadmium	1
Chrome	1
Cuivre	1
Mercure	1
Nickel	1
Plomb	1
Zinc	1
Minéralisation	1



7 boulevard de La Trouillette 79400 Saint Maixent l'École
Tél. : 05 49 76 07 85 • Courriel : distribution@cc-hvs.fr
[Site : cc-hautvaldesevre.fr](http://cc-hautvaldesevre.fr)